

# Cession D'entreprise – Art. L.642-1 Et Suivants Du Code De Commerce

Publié sur actify.fr le juin 17, 2025

361 vues

## Adresse:

La Provostière

## Date de fin de commercialisation:

25/06/2025

## Date limite de dépôt des offres:

25/06/2025

## Etude:

PRAXIS

## CESSION D'ENTREPRISE

### Articles L.642-1 et suivants du Code de Commerce

Liquidation judiciaire avec poursuite d'activité prononcée par jugement du TRIBUNAL DE COMMERCE de RENNES du 04/06/2025.

### FONDS DE COMMERCE DE DISCOTHEQUE :

Comportant notamment :

Droit au bail : bail commercial du 01/10/2013 à échéance du 30/09/2025. Avenant au bail du 18/06/2021.

Désignation : Bâtiment à usage de discothèque situé à La Provostière - 35480 GUIPRY-MESSAC (Cf. avenant au bail pour détail).

Destination des lieux : Discothèque, débit de boissons de 4ème catégorie, hôtellerie, restauration, jeux, spectacles, dancing, cabaret.

Loyer mensuel : 5 000,00 € H.T.

Matériel d'exploitation et mobilier : inventaire disponible à l'Etude.

### **CONTRATS EN COURS :**

Notamment :

Bail commercial du 01/10/2013 et avenant au bail du 18/06/2021.

Contrat de location LEASECOM : luminaires.

Contrat internet et téléphonie ORANGE.

### **PERSONNEL :**

13 C.D.I.

2 contrats d'apprentissage

### **CHIFFRES D'AFFAIRES :**

31/12/2024 (12 mois) : 647 638 € HT

31/12/2023 (12 mois) : 966 505 € HT

31/12/2022 (12 mois) : 770 269 € HT

### **DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES : 25 JUIN 2025 A 12H00**

LES OFFRES DOIVENT ETRE ADRESSEES AU LIQUIDATEUR :

SELARL PRAXIS

prise en la personne de Maître Benjamin BRILLAUD

ETUDE DE RENNES

39, rue du Capitaine Maignan

CS 34433

35044 RENNES

